

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

## CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. V

MONTREAL, 13 JANVIER 1894.

No. 2

## A QUI LA FAUTE ?

L'archevêque de Montréal a profité de la nouvelle année pour adresser aux catholiques de notre ville un long mandement sur l'*Etat actuel de la Société*.

Cette communication importante ne comprend pas moins de 52 pages de la *Semaine Religieuse*, et a dû être lue en plusieurs fois, ce qui n'ôte certainement rien de son intérêt, puisque la fin seule en est la partie importante et que les quatre premiers chapitres sont simplement destinés à faire passer le cinquième, à nous adressé.

Aussi, croyons-nous parfaitement renseigner nos lecteurs en leur livrant la quintessence du Mandement qui consiste dans les pages 40, 41, 42.

Nous les reproduisons ici textuellement, car elles serviront à juger de la légitimité du but que nous poursuivons et de la justesse des réclamations que nous formulons :

Dans nos rangs s'est formée une presse impie dans les principes qu'elle professe, dans le but qu'elle poursuit, dans les moyens qu'elle emploie. Tromper le peuple, lui persuader qu'il est l'esclave du despotisme clérical, détruire sa confiance dans le clergé, ralentir, éteindre, si c'est possible, son zèle et son dévouement pour nos institutions de charité et d'éducation, lui enlever graduellement la vivacité de sa foi, le respect et l'amour de tout ce qu'il a respecté et aimé jusqu'à ce jour, — en un mot, renverser l'édifice élevé par nos pères, voilà ce que veulent, n'en doutez pas, Nos Très Chers Frères, certains écrivains et certains journalistes qui s'arrogent la mission de tout blâmer et de tout réformer dans l'ordre religieux et civil. Pour atteindre leur fin, ils ne reculent ni de-

vant le mensonge, ni devant le scandale, ni devant la révolte ouverte contre l'Eglise dont ils osent cependant se prétendre les fils dévoués et les défenseurs éclairés. Sous prétexte de zèle, ils insultent le prêtre, le poursuivent de leurs traits les plus mordants, de leurs écrits les plus haineux, ne cessent d'attaquer et de critiquer sa discipline, ses mœurs, ses œuvres, quand cependant Dieu lui-même ordonne de le respecter et de ne lui faire aucun mal. Alors qu'aux siècles de foi, l'empereur Constantin portait une si profonde vénération aux pasteurs des âmes, qu'il était prêt, s'il avait vu un évêque commettre une faute, à le couvrir de son manteau royal, afin que personne ne pût en prendre occasion de le mépriser, les mauvais catholiques de nos jours semblent être les espions attitrés du clergé, pour devenir ensuite ses délateurs ; sans cesse ils épient sa vie privée et publique, fouillent dans son passé, et s'ils peuvent découvrir quelques faiblesses individuelles, quelques fautes particulières, avec quelle joie ils les divulguent, en les dénaturant et en les grossissant, dans l'espérance de discréditer, par là, le sacerdoce auprès des faibles et de lui faire perdre son prestige et sa force.

Ecoutez-les, jugeant avec dédain et mépris de toutes nos grandes œuvres nationales, dues pour la plupart, nous le disons plus haut, à l'initiative de l'Eglise ou confiées à la direction du clergé. A les entendre, les communautés de bienfaisance, spéculant sur l'esprit charitable de nos populations, ne songent qu'à entasser d'énormes richesses, à se construire des palais, à tromper le public sur l'usage qu'elles font de leurs revenus ou des aumônes recueillies et des dons reçus pour secourir les pauvres et abriter les malheureux ; nos écoles élémentaires sont entre les mains de frères et de religieuses sans capacité aucune et dépourvus d'aptitude pour l'enseignement ; notre système d'éducation supérieure, loin de pouvoir former une génération instruite, bien élevée, courageuse, loin de la mettre en état de rendre plus tard à la société des services réels et d'en devenir la force et la gloire, n'est qu'un obstacle regrettable à son développement intellectuel, moral et physique, l'empêche de prendre son essor vers les progrès de la civilisation moderne, et éteint en elle les aspirations généreuses ; toutes

nos institutions, enfin, ne seraient plus que des institutions vieilles et arriérées, n'offrant aucune garantie sérieuse au point de vue du bien à opérer et de l'influence à exercer sur l'avenir de la nation.

Et maintenant à nous :

Inutile de dire que nous repoussons énergiquement le procès de tendance qui nous est fait.

Personne, si élevé qu'il soit, n'a le droit de suspecter nos intentions.

Qu'on nous juge par nos actes, par nos paroles, mais qu'on cesse de nous attribuer des idées et des desseins que nous avons toujours repoussés.

Jamais nous n'avons voulu démolir l'édifice religieux au Canada ; jamais nous n'avons songé à enlever au peuple sa foi dans la religion catholique ; jamais nous ne lui avons appris à médire du clergé respectable et des institutions honnêtes.

Par exemple, oui, nous avons flétri les indignes, les impurs, les prévaricateurs, les oppresseurs.

Nous ne sommes pas des Constantin, nous sommes de simples pères de famille, qui voulons que nos femmes soient respectées et nos enfants élevés de façon à gagner leur vie et à nous faire honneur dans la société.

Est-ce trop demander ?

Faut-il bouleverser nos institutions et détruire le clergé pour obtenir cela ?

Le mandement épiscopal le laisserait croire, ma foi.

Si c'était le cas, et nous ne le croyons pas, bien que Monseigneur le laisse entendre, eh bien, gare au cataclysme :

*There is something rotten in the Kingdom of Denmark !*

Alors, il y a quelque chose de pourri, et il faudra plus que des mandements pour trouver le remède.

D'ailleurs, est-ce regret, est-ce *post-vision*, Mgr parle un peu plus loin de

ces critiques acerbes dont se rendent coupables, envers l'autorité ecclésiastique, des catholiques peut-être sincères, mais peu conséquents avec leurs croyances, et inconscients, pour la plupart, du mal immense qu'ils font aux âmes en qui ils diminuent

ainsi la confiance dans le prêtre et détruisent le respect qu'elles lui doivent.

Eh non, nous ne sommes pas inconscients du trouble qui règne dans les âmes, de la confiance qui disparaît dans le prêtre.

Mais, à qui la faute ?

Ne vaut-il pas mieux, comme disait un des promoteurs de la campagne de purification que nous poursuivons : ne vaut-il pas mieux percer l'abcès et scarifier la plaie, dût-il en cuire, plutôt que de nourrir cette infection dans notre chair ?

Eh non, nous demandons le grand jour, nous demandons la publicité, et nous invitons tous à nous juger.

Reprenons l'écrit archiépiscopal, et appelons-en au peuple ; c'est lui qui répondra pour nous :

Est-il vrai que le peuple est l'esclave du despotisme clérical ?

Est-il vrai que les mœurs et les œuvres du clergé prêtent aux attaques et à la critique ?

Est-il vrai que les communautés spéculent sur l'esprit charitable de nos populations ?

Est-il vrai que nos écoles sont entre les mains de frères et de religieuses dépourvus d'aptitude ?

Est-il vrai que nos institutions sont vieilles et arriérées ?

Voilà ce que nous demandons au peuple.

Voilà les questions auxquelles l'archevêque nous reproche d'avoir répondu : oui.

Le peuple tout entier n'est-il pas avec nous pour crier : oui, mille fois oui !

Confiants dans l'appui du peuple, nous avons cherché à remédier au mal, nous avons indiqué comment s'y prendre pour réparer les erreurs, réformer les abus, punir les fautes.

C'est à cela que le CANADA-REVUE travaille depuis quatre ans, et, Dieu merci, il a fait sa large part de bien.

Le coup de crosse qui nous est encore appliqué ne nous effraie ni ne nous trouble.

Nous commençons à être cuirassés même contre l'injustice.

Nous connaissons bien notre force et la valeur de notre œuvre.

La colère épiscopale qui s'appesantit sur

nous n'excite aucune révolte, aucune explosion.

Nous plaignons les malheureux conseillers de notre malheureux archevêque, qui ne voit pas se creuser l'abîme que lui cachent de vicieux complaisants.

Nier qu'il faille une réforme dans le clergé canadien, comme corps, comme institution, comme puissance, c'est s'exposer à de cruels mécomptes, à de dangereuses explosions, à de sinistres bouleversements que nous aurons toujours la conscience d'avoir prévenus par tous les moyens en notre pouvoir.

L'histoire du chien battu qui n'en continue pas moins à avertir son maître du danger est de tous les temps et de tous les âges.

En ce moment, nous jouons le rôle du chien, mais qu'on ne frappe pas trop fort, sinon....

DUROC.

## ENCORE LE CONSEIL !

Le Secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique est un homme tenace. Il ne veut pas se tenir pour battu, et prétend faire adopter quand même sa manière de voir sur la nécessité du secret dans les délibérations du Conseil de l'Instruction Publique.

Il renonce aujourd'hui à invoquer les conciles, les conclaves et les conseils exécutifs, et il choisit ses exemples à l'étranger.

Voici les nouveaux arguments qu'il invoque pour empêcher le public de voir clair dans les tripotages épiscopaux du Conseil de l'Instruction Publique :

La plupart des pays, vous ne l'ignorez pas, ont tout comme la province de Québec, un conseil de l'Instruction Publique, notamment la France, et je prendrai même la liberté de vous citer l'article de la loi qui, dans le pays de nos ancêtres, établit les attributions du conseil :

“ Le conseil de l'Instruction Publique, dit la loi de l'Instruction Publique en France, peut être appelé à donner son avis sur les projets de lois, de règlements et de décrets relatifs à l'enseignement, et, en général, sur toutes les questions qui lui sont soumises par ministre. Il est nécessairement appelé à donner son avis sur les règlements relatifs aux examens, aux concours et aux programmes d'études dans les écoles publiques, à la surveillance

“ des écoles libres, et, en général, sur tous les arrêtés portant règlement pour des établissements d'Instruction Publique ; sur la création des Facultés, lycées et collèges ; sur les secours et encouragements à accorder aux établissements libres d'Instruction secondaire ; sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques, et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres, comme contraires à la morale, à la constitution et aux lois. Il prononce, en dernier ressort, sur les jugements rendus par les conseils académiques dans les cas déterminés par la loi. Le conseil présente, chaque année, au ministre, un rapport sur l'état général de l'enseignement, sur les abus qui ont pu s'introduire dans les établissements d'Instruction et sur les moyens d'y remédier.”

Vous êtes frappé, j'en suis certain, par l'analogie des attributions du conseil supérieur de l'Instruction Publique en France, avec celles du conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec.

Eh bien ! en France, où, vous en conviendrez, les libertés sur l'enseignement ont atteint les limites extrêmes, le conseil de l'Instruction Publique siège à huis-clos.

Je vous confierai même, que malgré toutes les recherches que j'ai faites ces jours derniers sur le sujet qui nous occupe, je n'ai pas rencontré un seul pays européen où les délibérations des corps chargés d'élaborer les lois d'Instruction Publique ou de les faire exécuter, soient publiques.

Mais, qu'est-ce que cela prouve ?

Le secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique tourne dans un cercle archi-vicieux.

Pourquoi comparer notre Conseil à ceux des autres pays ?

La comparaison est fautive par son point de départ.

Que les fonctions sont identiques, c'est certain.

Mais la composition est tellement différente qu'elle empêche tout rapprochement.

Il n'y a pas un pays au monde où des personnages, en vertu de la fonction dont ils sont investis et sur l'obtention de laquelle le peuple n'a directement ou indirectement aucun contrôle, s'arrogent le droit de discuter en secret et de tailler à merci les pouvoirs des pères de famille, et prétendent de plus, à leur gré, sans consulter ceux qui auront à souffrir de leurs actes, se faire remplacer par quelque gringalet de chanoine, qui n'a pas même pour excuse l'investiture épiscopale et la réserve qu'elle impose.

Voilà ce qui rend la position insoutenable,



qui empêche de mettre notre Conseil sur le même pied que ceux des autres pays.

Le Conseil de l'Instruction Publique au Canada est divisé en deux parties :

Des laïques nommés par le gouvernement au pouvoir. Sur ceux-là le peuple, le père de famille peut faire peser son influence, puisque c'est lui qui fait et défait les gouvernements qui les nomment ;

Des évêques absolument irresponsables au peuple, sans famille, sans patrie, qui, sortis de la séance du Conseil, rentrent dans la sphère inattaquable de l'épiscopat et arrêtent net la moindre censure au moyen de l'excommunication.

Bien plus, les évêques, si la besogne les dérange, choisissent un de leurs mignons pommadés pour les remplacer et écraser ces bons laïques, sans que personne ait le droit de rien voir aux choix qu'ils font.

Un Guyhot quelconque peut aller rédiger des lois pour nos enfants, et le père de famille non seulement n'a le droit de rien dire, mais encore il n'a pas même le droit de le savoir.

Et le secrétaire de l'Instruction Publique trouve cela admirable.

Non, mille fois non.

Nous voulons la publicité des séances du Conseil de l'Instruction Publique, parce qu'au moins là, pendant quelques heures, les pères de famille auront le contrôle sur ceux qui font les lois d'éducation et qui, pour ce moment, sont dépouillés de leur caractère religieux et deviennent de simples mandataires du pouvoir civil, c'est-à-dire du peuple.

Alors, s'ils marchent contre les vœux et les intérêts de la famille, ils tomberont sous la coupe de la critique et de la réprobation à l'occasion de ces actes *publiés*, sans pouvoir invoquer la mitre et la crosse.

Voilà, monsieur le secrétaire, pourquoi nous voulons des séances publiques.

Si la demande n'est faite dans aucun autre pays, c'est qu'aucun n'est descendu au même point d'abjecte abdication que le nôtre.

Quant à la dernière raison donnée par le secrétaire, elle est de plus en plus prudhommesque. La voici :

Il serait peut-être présomptueux de vouloir, pour le moment du moins, introduire dans notre système scolaire des réformes qui n'ont pas été acceptées par les peuples où l'on s'est le plus occupé d'instruction publique.

Ça et l'*ordre de choses établi*, cela va ensemble.

Toujours la vieille ornière !

Ah ! M. Steeg avait bien raison de dire que nous sommes.... *arrêtés*.

MAGISTER.

## FAVEURS EPISCOPALES

Le *Trifluvien* contient une correspondance de Nicolet absolument idéale, que nous reproduisons d'abord *in-extenso* pour ne pas la déflorer :

Sa Grandeur Mgr de Nicolet a décidé de reconstruire la cathédrale au printemps prochain. A cet effet, Monseigneur demande à ses paroissiens une contribution volontaire de \$16,000 payées au comptant. Cette demande est favorablement accueillie par tous les citoyens. C'est pourquoi les francs-tenanciers, spécialement convoqués en assemblée, dimanche, 26 novembre, à l'issue du service divin, ont unanimement autorisé l'évêque à demander à la législature d'octroyer aux municipalités de la ville et de la paroisse de Nicolet le droit de donner chacune \$8,000 à la corporation épiscopale de Nicolet. Ce projet paraît être des plus populaires. C'est une bonne note en faveur de notre évêque et de ses ouailles. Nous nous en réjouissons.

A quat' puites les Canajens, et paye, Baptiste !

Voilà pourtant dans quel état d'aplatissement se trouve notre population.

L'évêque demande un don volontaire.

Quelle suave expression, qui exprime bien la spontanéité du mouvement !

Comme les deux expressions se marient bien, et comme on comprend de suite la joie des paroissiens !

Il demande \$16,000 au comptant.

*Cush*, n'est-ce pas, Mgr l'archevêque. Les affaires sont les affaires. On ne sait qui vit et qui meurt. Et puis, des souscriptions : c'est dangereux.

Ce diable de CANADA-REVUE serait bien capable de leur faire changer d'idée.

Maintenant l'évêque va faire accorder aux municipalités le droit de donner \$8,000.

*Accorder le droit de donner, cela vaut la demande de souscription volontaire.*

Voilà un droit dont les gens se passeraient bien ; bien sûr qu'on ne l'a jamais proclamé en 1789.

Le projet est des plus *populaires*.

Tiens, je vous crois.

Tâchez donc de vous regimber quand l'évêque *demande un don volontaire*.

C'est une bonne note, dit l'article, en faveur *de l'évêque et de ses ouailles*.

*En faveur de l'évêque*, c'est évidemment une bonne note, et un homme aussi habile mérite de l'avancement.

Mais, *en faveur des pauvres ouailles*, c'est triste, très triste de voir encore le chef-lieu d'un des comtés les plus tristes, les plus appauvris, les plus décimés par l'émigration, les plus morts de la province se mettre de gaité de cœur \$16,000 d'obligations sur les bras.

Ce sont ces gens-là qui refusent de payer leur part de taxes pour le salut de la province.

Ils en trouvent bien de l'argent à pleines poches pour donner à l'évêque.

Mais pour les routes, les chemins de fer, l'éducation, l'agrandissement de la province, pas un cent.

Et c'est bien simple :

Allez les raisonner, ils vous diront avec la bouche en rond :

Qu'est-ce que vous voulez, il ne nous reste plus rien ; l'évêque a tout pris.

Enfin, espérons qu'à force de tirer sur la corde, elle cassera.

C'est notre seul espoir, quand on voit un abêtissement pareil.

FEROX.

## UN EXEMPLE

Tandis que notre Conseil de l'Instruction Publique de Québec donne le funeste exemple de l'obstination au progrès ; tandis qu'il refuse d'imposer aux professeurs ecclésiastiques les examens exigés des laïques, le clergé français suit une conduite toute différente qui mérite d'être signalée.

On sait que l'Université de France et la Sorbonne sont deux des épouvantails que l'on agite le plus souvent dans les discussions d'éducation et de science.

Il est de bon ton dans nos collèges classiques et dans les centres réputés instruits de les qualifier d'Université athée et de Sorbonne maçonnique.

Les mandements, les lettres épiscopales, les journaux castors sont au Canada pleins de ces invectives contre le foyer reconnu de la civilisation européenne.

Les évêques qui siègent au Conseil de l'Instruction Publique invoquent les terreurs de l'université et de la Sorbonne pour supplier qu'on ne soumette pas leurs chères brebis séminaristes à de semblables épreuves.

Il est probable que ces messieurs vont apprendre avec surprise qu'un ecclésiastique a affronté le démon dans son antre et n'a pas été dévoré.

C'est un jeune prêtre du diocèse de Langres, qui s'est fait recevoir, il y a quinze jours, docteur ès-lettres à la Sorbonne.

Et ce n'est pas une petite affaire que ces examens.

Le candidat, d'accord avec la Faculté, écrit deux thèses, l'une en français, l'autre en latin, sur un sujet de littérature, de philosophie ou d'histoire. Ces thèses sont examinées par deux professeurs de la Faculté, et, suivant leur rapport favorable, elles sont admises à l'impression et aux honneurs de la soutenance.

La thèse française présentée hier par M. l'abbé Urbain était une belle et savante étude sur Nicolas Coeffeteau, l'un des écrivains les plus en vogue au commencement du dix-huitième siècle.

Sa thèse latine était une discussion fort curieuse sur le *Concursus divinus*, d'après la doctrine des scolastiques.

La Faculté a fait un excellent accueil à ces deux travaux, et après une soutenance qui n'a pas duré moins de six heures, elle a conféré à M. l'abbé Urbain le grade si envié de docteur ès-lettres.

Voilà comment on fait un clergé instruit et populaire.

Ce n'est pas en le montrant honteux d'affronter des examens publics qu'on donnera confiance au peuple dans son savoir.

Mais patience ; tout vient à point.

La réforme proposée par l'hon. M. Masson doit réussir et elle réussira.

Aux examens, tout le monde.

ÉGALITÉ.

## L'INVASION

Les journaux cléricaux bien pensants de la province ont tous annoncé avec joie la nouvelle suivante que nous reproduisons textuellement :

On dit que M. Benjamin Trudel, de Québec, va vendre son hôtel, le *Florence*, à une communauté de religieuses, qui recevront chez elles *les invalides riches*. M. Trudel achètera ensuite l'*Albion*.

Vous avez bien lu : *les invalides riches*.

Ah ! elles s'y connaissent, nos bonnes sœurs.

Ainsi, voilà un hôtel de Québec qui ne va pas changer d'attribution : au lieu d'une maison de pension laïque, ce sera une maison de pension religieuse.

Le *Florence* a enrichi son propriétaire.

Les Sœurs auront mille et mille raisons pour y faire encore plus d'argent.

Et de plus...

Elles seront exemptes de taxes.

C'est le pauvre contribuable de Québec qui paiera la part que payait M. Trudel.

Pendant ce temps, les sœurs combleront de soins les chers *invalides riches*, toucheront de jolis frais de pension, et feront faire à ces *invalides riches* de bons testaments en faveur de nos bonnes œuvres.

Laissons faire ; le peuple comprendra un jour.

Voyons, entre nous : Est-ce juste, cela ?

JUSTUS.

## MANDEMENTS

Nous sommes en ce moment sous le coup d'un long mandement archi-épiscopal, où tout le monde en attrappe pour son grade.

C'est le moment ou jamais d'ouvrir le parapluie de l'escouade.

Nous reviendrons sur ce document interminable, mais peu nouveau.

Il conseille comme toujours la soumission *perinde ac cadaver*.

Nous ignorons si M. Tarte l'a fait exprès, mais, parlant au banquet de l'hon. M. Laurier, et répondant à la santé de la presse, il a lancé ce solide appel à la liberté de conscience :

... Lacordaire disait à ses élèves qui le quittaient : " Vous partez ; prenez mon dernier conseil : ayez une opinion à vous ! " L'avenir est à ceux qui ont une opinion à eux ! La servilité est souvent accommodable. Elle porte au sommet des hommes qui ne semblaient pas faits pour les hauteurs !... (Rires.)

... Nous avons ici notre Lacordaire laïque (indiquant M. Laurier) ! Souhaitons qu'il surgisse du clergé canadien un Lacordaire religieux !.....

Evidemment ce n'est pas encore à Montréal qu'on le trouvera.

LIBRE.

## UNE REVANCHE

Bonnes nouvelles d'Ottawa :

M. Moffet a été élu par six contre un, dans le quartier Central. M. Béroard, son opposant, a abandonné la lutte vers deux heures, alors que le scrutin marquait 36 Moffet et 6 Béroard.

On se rappelle que l'année dernière, M. Moffet, qui est un des apôtres de la réforme de l'Instruction Publique, et qui ne veut pas admettre sans réserve que tout est parfait chez les Frères et chez les Sœurs, avait été battu, grâce à l'influence de Mgr Duhamel, qui l'avait gratifié de plusieurs avalanches épiscopales en pleine chaire.

Cette année-ci, le clergé n'a pas osé intervenir, et l'archevêque s'est tenu coi ; le résultat a été que le courageux réformateur a été élu haut la main.

La voilà bien l'influence cléricale qui dénature l'expression de l'opinion publique et fausse le vote de l'électorat.

Il y a un an, en somme, le clergé d'Ottawa a volé à M. Moffet son élection ; nous en avons aujourd'hui la preuve.

Est-il possible que notre peuple ne se débarrassera jamais de ce joug odieux et humiliant ?

LIBÉRAL.

## EDUCATION RELIGIEUSE

Nous empruntons à un journal bien pensant la monumentale naïveté qui suit :

L'instruction en général est peu répandue au Brésil. Mais le clergé catholique, là comme partout ailleurs, travaille ardemment à donner au peuple une éducation solide et chrétienne.

Naturellement, hein ?

C'est la même chose au Canada.

Pourvu qu'on fasse des séminaristes, c'est tout ce qu'il faut.

VERITAS.

---

### THEATRE FRANCAIS CHRONIQUE

*Le Cœur et la Main* est l'une des plus ravissantes partitions de Lecocq, qui n'en a écrit que de délicieuses.

Je craignais un peu, pour l'exécution de ce bijou, que l'interprétation ne fût pas satisfaisante. Eh bien, je me suis trompé, et j'en suis fort heureux.

Notre bonne petite troupe a atteint à la perfection dont elle est susceptible, et toutes les délicates beautés de l'œuvre ont été mises en relief. Réellement, M. Dorel a droit aux remerciements et même à la reconnaissance des vrais amateurs.

Mmes de Goyon et Loys ont été, toutes deux, ravissantes. Bien en voix, ayant un rôle bien taillé, elles ont obtenu un succès légitime dû à leur talent qui s'est manifesté sans la moindre défaillance.

Mme Hosdez a su tirer parti d'un rôle ingrat écrasé par le voisinage de ses deux camarades.

Du côté des hommes, MM. Portalier et Giraud se sont disputés la palme, et ont remporté *ex-æquo* le prix d'excellence.

Sans faire oublier ses rôles précédents, M. Portalier s'est surpassé. Jamais il n'a été si juvénile, si bien en possession de sa voix et si applaudi. Il a été bissé et *trissé* à plusieurs reprises.

M. Giraud, dans un rôle presque muet, a fait preuve de talent en conservant la note juste. Ni trop ni trop peu, c'est la devise que devraient adopter tous les comiques. Un autre artiste aurait probablement fait une charge outrée du colonel *Mosquitos*, et, dépassant le but, dénaturé un type que M. Giraud a su rendre extraordinairement comique.

M. Bisson, lui, est toujours le même, et, je dois l'avouer, toujours médiocre. Il fait de tous ses personnages, quels qu'ils soient, des ganaches, des gâteux,

des *gagas* ! On croirait qu'il a appris la comédie avec des sénateurs inamovibles.

M. Valdy fait ce qu'il peut. Pour beaucoup cela tient lieu de talent. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Les sujets effacés : Mmes Raymonde, Valdy, Merville, Andrée et MM. Toudic, Bailly, Berty, se sont fort convenablement tirés d'affaire, et les chœurs ont très bien marché, — les hommes surtout.

En un mot, *Le Cœur et la Main* a charmé tous ceux qui l'ont entendu, et je suis persuadé que cette pièce attirera encore la foule si l'on veut bien la reprendre.

\*  
\* \*  
\*

Si mes informations sont exactes — et j'ai tout lieu de croire qu'elles le sont — M. Sallard n'a pas renoncé à l'étrange, à l'audacieuse idée de faire jouer *Faust* avec M. Sallard en *Méphistophélès*.

M. Sallard connaît si bien l'opinion du public, qu'il tient la chose secrète. Mais grâce à mon anneau de Gygès, il m'est possible de pénétrer partout. Je connais même la distribution, et je puis affirmer qu'elle est de nature à faire frémir Gounod dans sa tombe.

Pour ma part, résumant l'opinion d'un grand nombre d'abonnés et d'habituez, je suis tellement indigné de ce projet de massacre d'une œuvre admirable, que je ne me sens pas le sang-froid nécessaire pour le combattre dans des termes mesurés. J'emploie donc la forme épistolaire, qui me retiendra forcément dans les limites de la courtoisie, et j'adresse une lettre ouverte aux directeurs et aux actionnaires du Théâtre français :

Messieurs les Directeurs,  
Messieurs les actionnaires,

Par votre intelligente initiative vous avez doté Montréal d'une véritable institution, dont les bienfaits nombreux, sans mélanges et sans ombre, commencent déjà à se faire sentir.

Vous avez courageusement exposé vos capitaux aux chances contraires d'un essai, et vos personnes aux anathèmes des rétrogrades.

Tous les hommes intelligents vous approuvent ; tous les esprits indépendants vous applaudissent ; tous les amis du progrès vous soutiennent.

Cela forme une petite légion, à l'aide de laquelle vous pouvez braver en riant la fureur des obscurantistes.

Vos artistes et vos employés ne jouent qu'un rôle passif dans l'entreprise.

Celui de qui dépend le succès de l'œuvre, c'est le public. Ce public timoré, exigeant, indécis parfois, mais



qui tient aux égards, est l'unique élément sur lequel vous puissiez compter pour le triomphe des saines et nouvelles idées qui envahissent la masse et dont le théâtre est le plus rapide et le plus sûr véhicule.

Il est donc essentiel de le satisfaire, ce public qui paie, et qui fait ou défait, selon l'habileté de la main qui le dirige.

Or, êtes-vous bien certains que vous lui donnerez satisfaction en jouant du grand opéra, alors que vous avez tout juste de quoi lui offrir de l'opérette ?

Ne craignez-vous pas, messieurs, que ce public, débonnaire habituellement, mais volontaire à ses heures, ne se fâche lorsqu'il verra des pantins lui représenter gravement l'ombre de l'ombre d'une œuvre universellement admirée ?

Ne craignez-vous pas que ses réflexions l'amènent à dire qu'il ne veut pas être mené à coups de matraque ?

Ne craignez-vous pas que le sens artistique de la masse ne se révolte contre une tentative vouée fatalement à une chute plate, et que les connaissances musicales et dramatiques que possèdent une bonne partie de votre public ne soient outrageusement choquées d'une représentation qui ne peut être autre chose qu'une parodie burlesque ?

Croyez-vous, enfin, que la troupe actuelle soit en état d'aborder le grand opéra ?

Parmi tous les sujets que vous possédez, en est-il un, un seul, qui puisse seulement chanter le moindre bout de rôle d'opéra sur une scène tant soit peu réputée ?

Je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous pouvez hésiter à répondre : Non.

Eh bien, pourquoi favoriserez-vous un ou deux individus qui ne demandent qu'à se créer des antécédents douteux aux dépens d'une population qui aime votre œuvre, qui l'apprécie à sa valeur, qui la soutient par son assiduité, qui passe sur toutes les incohérences, sur toutes les fautes commises à son détriment, dans le but unique de collaborer à la fondation d'un théâtre français à Montréal, parce que la réalisation du plan que vous avez conçu et mis en pratique est le plus puissant levier de l'émancipation nationale ?

Toute la question est là.

Empêchez MM. Sallard et Butat de jouer le moindre rôle, et, du diable ! s'il est jamais question de jouer *Faust*.

Ces messieurs me paraissent cuirassés contre les brocards, les huées, les sifflets et les pommes cuites. D'abord, parce qu'ils n'ont pas encore eu l'occasion de s'y exposer, ensuite parce qu'ils estiment qu'une appa-

rente réputation de talent acquise à ce prix serait, en définitive, une bonne affaire pour eux.

S'il nous était possible d'être utile à ces messieurs par un autre procédé, nous nous y prêterions volontiers ; mais exposer, ou plutôt compromettre, l'avenir du théâtre pour faire leur jeu, nous ne le pouvons pas, et, je dirai plus : vous n'en avez pas le droit, vous, MM. les Directeurs.

Pas plus que vous n'avez le droit de vous suicider, du moins.

Recrutez une troupe d'opéra l'année prochaine, et vous verrez que ce n'est pas le genre que nous repoussons, au contraire.

Mais songez que pour monter *Faust* seulement, indépendamment des premiers sujets que vous n'avez pas, il faut au moins soixante choristes, lesquels doivent esquisser des pas pendant la valse chantée. Il vous faut des décors spéciaux : le laboratoire, le rideau transparent, l'église, qui ne peuvent guère servir que dans cet opéra. La partition d'orchestre, sous peine d'être sacrilègement mutilée, exige quatre cors d'harmonie. Pas des cors à pistons, entendons-nous bien, des cors d'harmonie. Où les prendrez-vous ? Il faut doubler les premiers violons et engager des seconds violons. Il faut deux altos. Vous avez à l'orchestre un artiste qui peut jouer la partie, mais où est le second ? Il faut quatre violoncelles. Il faut au moins deux harpes. La partie de harpe, dans *Faust*, ne peut être remplacée par le piano, malgré la remarquable virtuosité de votre excellent pianiste M. Arckman. Il faut un basson ; qui sera-ce ? Il faut un cor anglais ; il faut des trompettes. Il faut tout, en un mot : orchestre, décors, sujets, choristes et comparses.

Allez-vous faire venir tout cela de Paris ou de New-York ? Si oui, c'est parfait, et je vous prédis un succès sans précédent.

Mais si vous laissez monter *Faust* avec les moyens dérisoires dont vous disposez actuellement, vous porterez le coup mortel à l'œuvre patriotique que vous avez glorieusement fondée et qui a été si chaleureusement accueillie.

Comme capitalistes vous le pouvez, comme canadiens-français vous n'en avez pas le droit.

" Noblesse oblige. " HENRI ROULLAUD.

Nos abonnés sont respectueusement priés de se rappeler que nous sommes à l'époque des renouvellements, et nous faire parvenir le montant de leur abonnement. Nous leur demanderons en même temps de nous envoyer les noms de leurs amis qui seraient disposés à recevoir le CANADA-REVUE. Nous avons eu l'année dernière près de 300 abonnés nouveaux par ce moyen. Peut-on en obtenir le double cette année ?

# NOS INSTITUTIONS DE CHARITÉ

(Suite)

## II

Il paraît que la question est à l'ordre du jour. Tout le monde s'en occupe.

La question des exemptions de taxes se greffe naturellement sur celle de l'existence anormale des communautés. A ce sujet, Mgr Bégin vient d'adresser une lettre au premier ministre, pour le prier de faire introduire, dans le projet de loi que la cité de Québec doit soumettre prochainement à la Chambre, afin d'amender sa charte, une clause protectrice favorable aux communautés religieuses.

Cette lettre est très importante et nous fournit de nouveaux arguments. Nous la publierons, en la commentant, la semaine prochaine.

Aujourd'hui nous reproduisons dans son entier un article du *Moniteur du Commerce*, paru le 29 décembre dernier, intitulé : CHACUN SON MÉTIER. ...

"Nous regrettons beaucoup d'avoir à signaler de nouveau, à qui de droit, un de ces abus irritants, qui finiront par causer à ceux qui les commettent plus de mal qu'ils ne se l'imaginent.

Certaines communautés religieuses enseignantes se permettent de faire du commerce et un commerce absolument déloyal, parce qu'il est contraire à leur constitution canonique et contraire même à la loi qui les constitue en corporations civiles.

Ces communautés, après avoir obtenu du parlement une charte qui leur permet certains droits et leur donne le privilège d'être exemptées des impôts, se moquent de la naïveté du bon public et lui font concurrence jusque sur le terrain industriel et commercial. Dans certains collèges on vend aux élèves les marchandises dont ils ont besoin : passe encore pour les livres, plumes, cahiers, etc., mais aussi des draps, des étoffes, des chaussures, etc., à des prix d'autant plus profitables, que dans ces collèges couverts par les lois d'exemption le personnel et les frais de l'entretien du magasin ne coûtent rien ou à peu près.

Dans certaines communautés de femmes l'on fait de la droguerie, dans d'autres de la lingerie, etc. Et puis, des congrégations de religieux font de l'imprimerie et de la reliure, d'autres de la menuiserie, d'autres enfin de la cordonnerie. Du train que les choses marchent le public en trouvera bientôt pour tous les usages domestiques.

Sait-on bien à quoi tous ces empiètements vont aboutir en fin de compte? — à affaiblir le respect dû à la religion, à rendre le clergé méprisable et à soulever une tempête qui ne s'apaisera que lorsque le peuple exaspéré par tous ces abus aura envoyé au parlement des députés déterminés à abroger sans merci toutes les chartes civiles accordées aux communautés du pays. Ce malheur que nous redoutons

pour elles, et dont l'élément civil ne saurait être tenu responsable, est plus proche qu'on ne le pense.

Pour détruire les abus que nous signalons il est parfaitement inutile de s'adresser aux autorités diocésaines; il n'entre pas dans leurs habitudes de daigner faire droit aux plaintes de l'élément civil. Faut-il s'adresser au parlement provincial actuel? Non, car on sait comment il s'est royalement moqué de la classe commerciale et combien il est disposé à tout donner à l'élément religieux. — Mais que faire alors? — Endurer jusqu'au jour où l'on pourra faire modifier les lois par une législature plus clairvoyante. Ceux qui ont de bonnes raisons de se plaindre pourraient peut-être assigner ces communautés devant les tribunaux au moyen du bref de *Quo warranto*; mais cette démarche serait problématique; et oserait-on l'entreprendre?"

Voilà, très sagement résumé, toute la question économique du travail dans les couvents.

La *Minerve*, dans un article déjà cité, a traité le même sujet, mais dans un esprit bien différent. Voici le passage de son article qui se rapporte au travail dans les communautés :

"Il y a de fait des communautés de charité qui, pour soutenir leurs œuvres, exercent certaines industries dans lesquelles elles emploient les bras de personnes réfugiées sous leurs toits, suivant leur intelligence et leur savoir-faire. C'est un genre d'instruction pratique, l'apprentissage d'un métier pour des mains qui ne sauraient être utilisées nulle part ailleurs, dans les mêmes conditions. Naturellement, les articles ainsi produits doivent être vendus pour leur valeur, au profit de l'œuvre, et ne pas être rejetés comme autant de matériaux gaspillés. Hé bien! non; il y a des objections à cela. C'est encore *ennuyeux* pour les industriels qui fabriquent et vendent des produits similaires; c'est autant de ventes de moins pour eux! Leurs établissements étant taxés par la municipalité, ils voudraient que les institutions de charité qui exercent des industries fussent aussi taxées!

Mais ne voit-on pas la différence qu'il y a entre une industrie pratiquée pour son avantage personnel, pour augmenter son bien-être ou sa fortune individuelle, et celle qu'on pratique dans l'intérêt public, dans un but de pure charité, dans laquelle on utilise des éléments que la société néglige et ne voudrait pas employer?"

Nos institutions de charité sont aussi indispensables, aussi nécessaires à la ville que la police et les gendarmes, et il serait aussi déraisonnable et beaucoup plus injuste et plus absurde de les taxer que de taxer nos bureaux de police et nos maisons de pompes. Taxe-t-on les produits des détenus condamnés aux travaux forcés? Serait-il plus raisonnable de condamner des innocents à une oisiveté forcée, parce qu'ils sont sous les soins et la direction de communautés religieuses?"

L'article du *Moniteur du Commerce* peut se passer de commentaires; mais celui de la *Minerve* mérite d'être discuté.

La *Minerve* trouve excessif que les industriels laïques réclament la taxation des industriels religieux. Elle devrait au contraire s'estimer fort heureuse de voir ces bons laïques limiter leurs exigences à si peu de chose. Elle devrait comprendre le sentiment de stricte justice qui les anime, et se réjouir de leur modération.

Ce n'est pas par l'imposition d'une taxe identique à la leur que les industries laïques échapperont aux désastreux effets de la concurrence déloyale que leur font les industries religieuses ; c'est par l'usage du bref *Quo warranto* dont parle le *Moniteur du Commerce* qu'elles se protégeront efficacement.

Mais avant de recourir à ce moyen légal, il convient de prouver que les concurrents religieux n'agissent pas dans l'intérêt public mais bien contre l'intérêt public.

La *Minerve* dit :

“ Mais ne voit-on pas la différence qu'il y a entre une industrie pratiquée pour son avantage personnel, pour augmenter son bien-être ou sa fortune individuelle, et celle qu'on pratique dans l'intérêt public... etc.”

Mais c'est précisément parce que nous voyons cette différence que nous tenons à échapper à la servitude où nous plonge un état économique intolérable.

Lorsqu'un industriel travaille pour son avantage personnel, pour augmenter son bien-être ou sa fortune, il accroît, même malgré lui, nécessairement, fatalement, le bien-être d'une quantité indéterminée de sujets dont le nombre augmente avec sa propre richesse. Il jette dans la société, sous diverses formes, de nouveaux éléments de prospérité.

Que nous importe, à nous qui ne sommes pas collectivistes partageurs, que cet industriel fasse une grosse fortune ? Est-ce que ses dépenses ne s'élèveront pas en raison de l'accroissement de ses richesses ?

Et ces dépenses, qui augmenteront ses jouissances — but de ses efforts — ne feront-elles pas jouir également, dans des proportions connues, une masse d'individus qui, sans cette manne, croupiraient sans espoir dans la misère qui fait la richesse des couvents ?

L'intérêt général, c'est-à-dire l'intérêt public, est donc bien servi par la prospérité des industries laïques, même lorsque les industriels font des fortunes fantastiques.

Voyons à présent ce que nous gagnons avec les industries religieuses ?

— Rien.

Examinons alors ce que nous perdons.

Nos pertes sont incalculables, en ce sens que tou-

tes les sommes qui entrent dans les saintes caisses n'en sortent que pour quitter le pays et prendre une direction inconnue.

C'est une aspiration incessante de la fortune publique, un appauvrissement systématique, qui peut seul assurer la puissance théocratique au dedans et au dehors.

La charité, sous toutes ses formes, n'est qu'un prétexte, une étiquette mensongère, un pavillon honorable abritant un corsaire.

Évaluez approximativement le budget qui devrait être appliqué à la charité et à l'enseignement, puis évaluez les sommes perçues par les communautés répandues par toute la Province, et voyez s'il ne serait pas plus avantageux pour tous (excepté pour nos couvents, bien entendu) d'établir un contrôle officiel et d'exiger le retour des sommes non employées.

Faites aussi le compte des pauvres, des malades, des infirmes, des vieillards qui ne sont pas secourus, et vous arriverez à cette constatation pénible :

Qu'en thèse générale, les établissements religieux ne servent qu'à ceux qui peuvent payer les soins dont ils ont besoin. Si, par hasard, et dans des proportions infimes, quelques malheureux sont accueillis gratuitement, ce n'est qu'après de nombreuses et humiliantes sollicitations, et afin de motiver les demandes d'argent incessantes et les privilèges exagérés et ruineux que nous accordons si bénévolement à ces vampires de la fortune publique.

Il y a quelques jours à peine, M. le Recorder a encore dû envoyer en prison un malheureux vieillard sans ressources.

Les rues sont pleines d'infirmes, de vieux et de vieilles qui ne peuvent trouver le moindre secours.

La misère, chez les pauvres gens épuisés par le chômage ou la maladie, est souvent atroce, mais les capitaux affluent toujours dans les couvents qui finiront par crever d'une pléthore aurifère.

La *Minerve* ajoute :

“ Nos institutions de charité sont aussi indispensables, aussi nécessaires à la ville que la police et les gendarmes, et il serait déraisonnable et beaucoup plus injuste et plus absurde de les taxer que de taxer nos bureaux de police et nos maisons de pompes.”

Nous ne taxons pas la police et les pompiers parce que ce sont nos serveurs. Nous les payons en échange des services qu'ils nous rendent ; ce qui ne veut pas dire que nous sommes moralement quittes envers ces vaillants. Les nécessités et les charges sociales sont soumises à des règlements qui en assurent la direction et la répartition. Si ces règlements disparaissent

saient pour faire place au bon plaisir des particuliers, la société serait mise en péril.

La *Minerve* semble trouver étrange que nos bureaux de police et nos stations de feu ne payant pas de taxes on ose en demander à des religieux millionnaires !

Mais ces institutions d'utilité première sont à notre charge ; elles sont à notre service ; elles remplissent des fonctions que nous avons le droit de déterminer par l'entremise de nos mandataires, les échevins ; elles doivent nous rendre des comptes publics et motiver tous les chapitres du budget que nous leur allouons. Une taxe sur elles n'atteindrait que nous.

En est-il de même avec les communautés religieuses ?

Non, mille fois non !

Elles viennent s'implanter ici, comptant uniquement sur notre universelle réputation de naïveté. Elles obtiennent des concessions de toutes sortes, des privilèges, des immunités, des subsides de toute nature. Quand elles ont pompé le gouvernement, elles pompent les particuliers.

Elles s'établissent alors, et mettent en vente, au plus haut prix, l'ignorance, le fanatisme, la charité, la soupe et le sommeil.

Elles réalisent des profits énormes aux dépens de tous, et escamotent ces profits au bénéfice de la maison-mère, qui est toujours située en France, en Italie, en Belgique ou dans la lune.

Elles déclarent un jour qu'il est urgent de mettre un terme aux souffrances des malheureux, et que la fondation d'un hôpital est nécessaire. Elles reçoivent des sommes inconnues, ne font rien ou presque rien de ce à quoi elles se sont engagées en échange de ces dons, s'enrichissent scandaleusement en deux ou trois ans, ne paient ni taxes ni impôts, immobilisent des capitaux considérables, les retirent finalement de la circulation, constituent des congrégations à l'aide desquelles elles obtiennent de nouvelles offrandes en jetant souvent la gêne et la zizanie dans les familles, s'insurgent contre tout pouvoir, et nous mènent à la ruine.

Voilà, dans l'état de choses actuel, le rôle de ces maisons.

Et il se trouve des contribuables assez dépourvus de sens moral pour prétendre qu'elles ont droit au respect, à l'admiration et à l'amour du peuple !

Ce serait trop bête !

Nous verrons sous peu quels profits réalisent certaines pieuses maisons, et nous demanderons à tous s'il existe un seul capitaliste, pris parmi les plus

avidés et les plus avisés, qui ne voudrait pas se charger, à moitié prix, de remplir le rôle de ces saints établissements.

(à suivre).

LUPUS.

## LES ECOLES CONFESIONNELLES

Voici ce que dit Lord Salisbury, anglican, et ancien premier ministre de l'Angleterre, sur cette question : "L'éducation confessionnelle, de l'illustre chef du parti tory, devient à nouveau une question brûlante du jour.

"D'un côté, vous avez des hommes religieux qui désirent enseigner la religion en laquelle ils croient ; vous avez des parents religieux qui désirent que cette religion soit enseignée. De l'autre côté, vous avez ces doctes messieurs de Londres qui trouvent fort gênant pour l'œuvre qu'ils ont en main le conflit des opinions religieuses.

"Plusieurs personnes ont inventé ce que je puis appeler une religion ostensible et compressible, qui peut, avec une légère pression, être introduite de force dans toutes les consciences, et ils insistent pour que cela soit l'unique religion enseignée dans toutes les écoles nationales. Ce que je veux vous faire remarquer, c'est que, si vous admettez cette idée, vous vous précipitez dans une guerre religieuse dont vous ne verrez pas la fin. Il y a qu'un seul vrai principe en éducation religieuse, auquel il faut vous attacher, et que vous devez, sans relâche, faire prévaloir contre les convenances et les expédients du monde officiel, et ce principe, le voici : Un parent, à moins d'avoir perdu ses droits par des actes criminels, a le droit inaliénable de déterminer l'enseignement que son enfant doit recevoir sur les matières les plus saintes et les plus importantes.

"Tel est le droit qu'aucun expédient ne peut annuler, qu'aucune raison d'état ne doit vous autoriser à supprimer. C'est pourquoi je vous demande de donner toute votre attention à cette question d'éducation confessionnelle. Elle est pleine de périls et de difficultés. La seule manière de conjurer le danger, c'est de l'attaquer de front et de déclarer que, à moins d'avoir été convaincus d'un crime, les parents ne doivent pas être privés par l'Etat de leur prérogative sacrée."

## DRAME CLERICAL

Une dépêche de France apporte la triste nouvelle qui suit :

PARIS, 5 janvier.— Une dépêche de Laval, chef-lieu de la Mayenne, annonce que le curé d'Entrammes, près de Laval, a été trouvé mort hier. Il avait été assassiné, et les soupçons se sont portés sur le vicaire de l'endroit, l'abbé Bruneau. L'enquête n'a fait qu'augmenter ces soupçons, et le vicaire a été arrêté ce matin.

Une autre dépêche dit que le corps de l'abbé Fricot, curé d'Entrammes, a été trouvé dans un puits situé

dans son jardin. Le crime a dû être commis mardi, et on pense qu'une lutte terrible a eu lieu entre le curé et le meurtrier avant que celui-ci ait pu jeter sa victime dans le puits. Le puits est peu profond, et l'on a des preuves indiquant que l'assassin s'est servi d'une longue perche pour maintenir le curé au fond. Des taches de sang se voient sur les murs du puits, et les marques faites sur le corps par la perche montrent que la victime s'est défendu énergiquement.

On a trouvé des taches de sang sur des bougies et des instruments de musique dans la chambre de Bruneau. Avant d'aller occuper le poste d'Entrammes, Bruneau a été soupçonné d'avoir plusieurs fois mis le feu à des habitations.

PARIS, 8 janvier.—Dans l'enquête faite sur le meurtre du curé d'Entrammes, la police a acquis les preuves que l'abbé Fricot, qu'on a trouvé mort le 4 janvier dans le puits de son jardin situé tout près du village, a d'abord été dépouillé de son argent puis assassiné par son vicaire, l'abbé Bruneau, arrêté peu après la découverte du cadavre. Le meurtre commis par Bruneau aurait eu pour but de cacher le premier crime de vol dont il s'est rendu coupable.

Les habitants d'Entrammes blâment l'évêque de Laval pour n'avoir pas suspendu depuis longtemps l'abbé Bruneau, qui était connu de tout le monde pour être malhonnête et querelleur. Les amis de l'évêque disent que s'il n'a pas suspendu le vicaire c'est grâce au désir manifesté par l'abbé Fricot, qui voulait éviter un scandale, et a intercédé en faveur de son vicaire.

NOUVELLISTE.

#### LE THEATRE MODERNE

### UNE LETTRE DE M. ALEXANDRE DUMAS

La *Revue Contemporaine* avait demandé à M. Alexandre Dumas, comme à "l'innovateur le plus hardi de notre époque," son opinion sur les nouvelles tendances du théâtre. M. Alexandre Dumas a répondu par la lettre suivante, peu flatteuse pour les soi-disant réformateurs de l'école d'Émile Zola :

Cher monsieur,

Ce que l'on appelle les nouvelles tendances du théâtre sont de simples débauches d'esprit.

Il n'y a pas plus deux manières de faire du théâtre qu'il n'y a deux manières de faire des enfants.

La manière de faire des enfants, vous la connaissez ; chacun l'entoure de son éloquence, de sa persuasion, de sa rhétorique personnelle, au nom de la nature, de l'amour, du plaisir, avec ou sans le mariage, avec douleurs, espérance, idéal, larmes, joie, désespoir, remords, selon les événements. Quant au moyen de donner la vie, il reste toujours le même et toujours unique.

Le théâtre, qui donne aussi la vie, n'a aussi qu'un moyen de la donner : en intéressant, en émouvant, en amusant. On élargira peut-être le cercle dans lequel il faudra tourner.

Jusqu'où ces soi-disant novateurs pourront pousser leur explorations, c'est affaire entre eux et le public

qui, depuis trois mille ans que le théâtre existe, n'a pas varié dans son esthétique, demandant toujours qu'on l'intéresse, qu'on l'émeuve, qu'on l'amuse : bien disposé, d'ailleurs, pour toutes les tentatives et toutes les fantaisies qui satisferont ce triple besoin sans porter atteinte à sa dignité ; car une fois réunis, même débauchés et libertins individuellement, les hommes se respectent et veulent surtout qu'on les respecte.

La foule est femme ; elle veut bien se donner, mais il faut qu'on le lui demande d'une certaine manière et qu'on s'y prenne et qu'on la prenne d'une certaine façon.

Le jour où l'on fait un chef-d'œuvre, ou lui fait un enfant. Pour ce qui est d'indiquer d'avance comment on devra faire ce chef-d'œuvre et cet enfant, il ne faut pas espérer y réussir. Ça dépend de l'individu, du mâle, pour me servir des mots recherchés aujourd'hui, lequel obéit bien plus à son tempérament, à son démon familier, qu'aux raisonnements d'une école. L'esprit souffle où il veut.

Maintenant, faites venir des pièces de l'étranger, du Nord, du Midi, de l'Ouest, de l'Est même, ce sera toujours la même chose. Si elles sont intéressantes, émouvantes, amusantes, notre public parisien, le plus éclectique, le plus intelligent, mais en même temps le plus amoureux de la clarté qui soit, ira les applaudir ; si elles n'ont aucune de ces trois qualités, il leur tournera le dos.

Tous mes sentiments les plus dévoués.

A. DUMAS fils.

### MENUS FAITS

Est-ce une simple coïncidence ? Comme Ravachol, comme Léauthier, l'anarchiste Vaillant a été élève des frères de la Doctrine chrétienne. Cette circonstance, on le comprend, gêne considérablement les feuilles cléricales, qui auraient été bien aises de profiter de l'attentat du 9 décembre pour rejeter tout l'odieux de ce crime sur "les écoles sans Dieu." Il vaudrait la peine de rechercher la corrélation certaine qui existe entre l'éducation superstitieuse qui se débite dans certains milieux catholiques, et l'esprit de révolte, qui se donne carrière dans l'anarchisme. L'Espagne, le seul pays d'Europe qui n'ait pas rompu officiellement avec la domination papale, n'est-elle pas à la tête du mouvement anarchiste ? Encore une fois, il doit y avoir là plus qu'une simple coïncidence.

Nous reproduisons de la *Revue Rétrospective* un document qui donne assez exactement l'âge de Sarah Bernhardt :

A défaut de l'extrait de naissance lui-même, dit-il, voici ce que les registres du Conservatoire nous ont livré : *Rosine Bernardt*, née à Paris, 5, rue de l'École de Médecine, le 22 octobre 1844, de Julie Bernardt, elle-même née à Berlin, modiste, âgée de vingt-trois ans ... présentement domiciliée, 22, rue de la Michodière — et de père "non dénommé," fut admise au dit Conservatoire en 1859, sous les auspices de M. du Bodan, auditeur au Conseil d'Etat.

— Un curé qui donne sa démission.

Il s'agit de l'abbé Duchatel, curé à Caumont, près de Saint Quentin. Les raisons qu'il donne de sa détermination sont tout au moins bizarres.

Il reproche à son évêque de lui avoir promis une cure et de lui en avoir donné une autre, et aussi de l'obliger à lire la *Croix*, alors qu'il ne peut souffrir que la *Gazette de Montreuil*, et il signe "curé démissionnaire." Futur député, peut-être!

Une annonce macabre du *Manitoba* :

M. D. Daoust se charge de transporter toute personne qui voudra bien lui donner son patronage aux taux suivants :—

Une seule course.....	\$1 00
Pour une noce, de.....	\$3 00 à 5 00
Baptême .....	2 00
Enterrement.....	3 00
A l'église et retour.....	2 00
A l'opéra et retour.....	2 00
Au bal et retour.....	2 00
A la gare ou en venant.....	1 00

Pas plus cher pour aller au bal et à l'opéra qu'à l'église!

2 piastres pour le baptême.

5 piastres pour la noce.

3 piastres pour l'enterrement.

Ce que c'est que de nous.

La voilà la gradation de l'existence.

Du *Courrier de Maskinongé* :

— Un vénérable curé d'un comté voisin a dit en chaire, à ses paroissiens, en prêchant contre la presse en général : "Heureuse la famille qui ne reçoit aucun journal."

Ce n'est pas lui qui a trouvé cela.

L'auteur existe à Québec, pas encore empaillé, mais ça viendra.

Il s'appelle Tardivel.

De la *Semaine Religieuse* :

— Le plus célèbre journaliste catholique autrichien de ce siècle, un prêtre, Mgr Sébastien Brunner, vient de mourir au refuge des vieillards, où sa pauvreté, provenant des largesses de sa charité, l'avait obligé de chercher un asile.

C'est pas étonnant, un journaliste!

Un de nos confrères français des Etats-Unis s'exprime comme suit sur le projet lancé aux Etats-Unis d'accorder des subventions gouvernementales aux écoles catholiques :

*L'Echo de l'Ouest* est, ce qu'il a toujours été, un journal catholique, mais il n'en est pas moins pour cela, bien qu'écrit en français, un journal foncièrement américain.

Et malgré notre titre de catholique, nous sommes aujourd'hui, autant que jamais, absolument opposé à

la division des fonds destinés aux écoles publiques, que cette division soit faite en faveur des catholiques ou qu'elle soit faite en faveur de n'importe quelle autre secte ou religion.

Ce principe de division des fonds, une fois admis, en effet, devra l'être pour tous, et les luthériens, les épiscopaliens, les juifs et les libres-penseurs auront exactement le même droit de demander le maintien de leurs écoles (s'ils désirent en avoir) que les catholiques l'ont, aujourd'hui, dans l'Etat de New-York.

Or, étant donné le nombre considérable de religions et de sectes qui existent aux Etats-Unis, cette division est simplement impraticable.

Donc, si nous, catholiques, nous appuyant sur la Constitution des Etats-Unis, nous demandons en notre faveur l'égalité devant la loi, nous devons tout d'abord nous considérer comme les égaux, devant cette même loi, des membres de toutes les autres sectes ou religions.

Les écoles publiques sont ouvertes à tous, pauvres et riches, catholiques et protestants.

Et si une famille ne veut pas envoyer ses enfants à ces écoles ; si elle désire qu'ils reçoivent une éducation spéciale soit à la maison, au moyen de professeurs, soit dans des écoles particulières, cette famille n'a qu'une chose à faire, et qu'elle fait du reste : payer ou les professeurs qu'elle emploie ou les directeurs de l'école à qui elle confie l'instruction de ses enfants.

Le *Canada* raconte la pieuse et édifiante histoire suivante :

Il y a quelques mois, le révérend père Lauzon s'était fortement prononcé au prône contre quelques superstitions. Des gens se procuraient une certaine prière écrite, dont la possession, d'après leur croyance, les préserverait de dix-sept espèces de maladies et leur assurerait un avertissement de mort trois jours d'avance. Quelle ne fut pas la surprise désagréable du révérend père, quand, après la messe, une dame s'empressa d'aller lui demander une copie de la prière qu'il avait recommandée.

Au cours d'une entrevue sur sa mission à Chicago, le chanoine Bruchési a donné sur les médailles obtenues par le Canada les renseignements suivants, dont nous aurons à reparler :

— Le jury de récompenses a-t-il fait des comparaisons entre les diverses écoles ou les expositions scolaires des différents pays ?

— Non ; conformément à une décision prise dès les premiers jours de l'exposition, aucune comparaison n'a été faite entre les écoles de pays divers ou entre les écoles d'un même pays. La chose avait été absolument interdite pour des raisons de délicatesse, sans doute, que je n'ai pas à apprécier. Mais l'exposition scolaire de chaque école ou de chaque institution a été examinée et appréciée en elle-même et indépendamment de ses concurrentes. Les médailles décernées sont les mêmes pour tous les exhibits. Le diplôme seul variera et indiquera les raisons pour lesquelles la récompense a été adjugée.

## CURIOSITES DE JADIS

### LES PÈLERINAGES.

Il y avait çà et là des hôpitaux de pèlerins, où l'on vous distribuait du pain, des légumes et un peu de vin.

On rencontrait aussi des âmes pieuses qui vous menaient chez elles, pour vous héberger.

Dans une maison riche, on avait toutes les friandises possibles et à profusion : poulets et perdrix, marrons de Lombardie et figues de Malte, clairnet du pays, vin de Garnache et vins herbés et épicés de Corse ou de Grèce.

Vous étiez couchés dans de bons lits à couette de plume, dont le chevet était parfumé de fleurs, dans une chambre jonchée de verdure et de glaïeul.

Mais quelquefois on jeûnait forcément, quand une étape était longue. On se brossait le ventre, comme dit le trouper aujourd'hui ; et en arrivant au gîte on n'avait que de la vieille paille hachée, sur laquelle on ne dormait pas comme sur des roses, vu les nombreux insectes qui y avaient élu domicile.

\* \* \*

On voyait parfois des troupes de pèlerins à cheval et en armes.

C'étaient des chevaliers et des hommes d'armes, ayant seulement la pèlerine à coquillage sur leur cotte de fer, et la lance au lieu du bourdon et de la besace.

Souvent, en arrivant dans une ville, ces singuliers pèlerins se partageaient en deux camps, et la lance en arrêt, ouvraient une espèce de tournoi ou de "cembel."

C'est qu'on avait fait l'étrange vœu de se donner et de recevoir, pendant le pieux pèlerinage, chacun vingt coups de lance, vingt coups d'épée et vingt coups de hache. Rien que ça !

Ce n'était guère chrétien, d'autant plus qu'on entraînait au combat tous les gentilhommes du pays, avertis par lettres de l'arrivée de ces batailleurs pèlerins, et venant soutenir leur gageure et se mêler à l'"emprise," quelquefois mortelle.

Quelques membres rompus ne comptaient pas comme péchés.

On chantait de saints cantiques, ai-je dit, le long du chemin, tels que :

Entendez tuit à ce sermon  
Et cleres et lui tuit environ.  
Conter vous veil la passion  
De Saint Estienne et baron.

Tous les saints alors étaient "barons," et appelés "monseigneur".

Mais souvent aussi une voix mutine éclatait en une chanson à la vogue.

Robin m'achata courroie  
Et aumonière de soie :  
Pourquoi donc ne l'aïmeroie  
Robin m'ame, Robin m'a.

De Compostelle à Remiremont il y avait une bonne trotte. On était bien fatigué, mais on ne chantait pas moins. A un premier certificat de pèlerinage, délivré en due forme, on voulait en joindre un autre.

On entendait parfois un Limousin entonner sa prière à voix retentissante :

Monsieur saint Marsa,  
Notre bon fondatour,  
Prega per nostre Seignour  
Qu'il veilla garda  
Notre castagna,  
Nostra raba,  
Nostra femina.

La femme du Limousin ne venait qu'après ses châtaignes, en même qu'après ses rêves ; comme celle du Limousin après son lard.

On faisait aussi des contes en route. La Légende du "Juif-Errant" défrayait maint pèlerinage. Chacun parlait de lui, mais personne ne l'avait jamais vu.

Il y avait également de faux pèlerins et des pèlerins par jugement.

Les premiers étaient des escrocs ou des voleurs qui ne songeaient qu'à exploiter soit leurs naïfs compagnons, soit les gens pieux qui les hébergeaient. Les autres étaient condamnés par le juge à faire pèlerinage.

Des marchands vendaient un prix damnable des médailles et des coquilles, qu'ils prétendaient bénites par le pape, et bien que ces objets fussent par Ordonnance royale exemptes des droits d'aide, c'est-à-dire d'impôt.

A Remiremont, c'était vraiment le royaume des femmes. Elles avaient là complètement détrôné les hommes. De là, le vœu dont j'ai parlé en commençant.

Les dames chanoinesses de l'abbaye de Saint-Pierre étaient maîtresses et souveraines. L'abbesse s'intitulait "abbesse par la grâce de Dieu," tout comme le roi.

Le gouverneur de la ville venait chaque soir prendre chez elle le mot d'ordre, et le doyen de la justice ouvrait l'audience par ces paroles : "Je bénis les plaids de madame, au nom de Dieu et de monseigneur Saint Pierre."

L'abbesse avait son tribunal personnel qu'elle présidait, et qui s'appelait : "Le buffet de la Doyenne." On y faisait appel.

Tout le clergé de Remiremont était sous son autorité. Un de ses prêtres avait pour titre : "Le Clocher." Buffet et clocher, cela s'accordait.

Mais les pauvres pèlerins, malgré le buffet, pouvaient mourir là d'inanition.

A la fontaine du marché de Remiremont, flottait une grande enseigne.

Tant que cette enseigne était déployée, les étrangers ne pouvaient rien acheter au marché, sous peine d'amende.

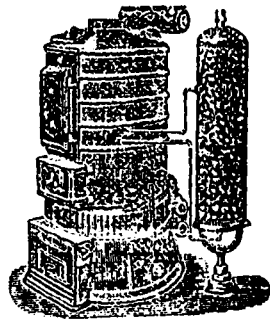
Jeûne obligatoire ! Mais n'était-on pas pèlerin ?

FUMEZ LE CIGARE  
**BLACKSTONE**

**ARCHAMBAULT**

*Photographie Artistique*

1662 RUE NOTRE-DAME,  
MONTREAL.  
Spécialité de portraits grandeur nature au pastel



**HERM. ROY,**  
PLOMBIER,

Poseur d'Appareils à Gaz, à Eau  
Chaude et à Vapeur, haute et  
basse pression.

*Spécialité pour le Chauffage,*

Toutes commandes exécutées avec soin  
promptitude et à bas prix.

357 Avenue LAVAL,  
MONTREAL.

☛ Bonnes références données.



**COGNAC Vve MASSON & CIE.,**

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale  
d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur,  
sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les princi-  
paux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Generale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL  
19-22

**BURROUGHS & BURROUGHS,**  
AVOCATS,

Chambres 613 et 614, Bâtisse de la New  
York Life, 11 Place d'Armes, Montreal.

MM. B. font la collection.

Chas. S. Burroughs, W. Herbert Burroughs.

FUMEZ LE CIGARE

**LITTLE BUCK**



AVANT.

APRES.

**GEORGE VIOLLETTI**

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique

Harpes à vendre et réparations de toutes sortes  
17 rue Gosford - MONTREAL

**CANADA-REVUE**

PUBLICATION HEBDOMADAIRE.

À Montréal..... \$3 50  
Hors de Montréal..... 3 00  
En France..... 20 franc

**A. FILIATREULT,**

Directeur-Gérant.

312 rue Craig

Boîte Postale 324.

Téléphone 6826

**CHOSSES UTILES**

UNE JOLIE PETITE PAPETERIE,  
UN BEAU PORTE-CRAYON,  
UN CALENDRIER ARTISTIQUE,  
UN PORTE-PLUME ARTISTIQUE

Une jolie bourse, monture en argent; une gomme à effacer, montée  
en argent; un magnifique encrier en verre taillé; un joli  
ratelier en aluminium, pour plumes; un calen-  
drier d'art; un porte-cartes ou vide-  
poches, de luxe.

Et une grande variété de bibelots élégants à des prix variant de  
15 cents à une piastre, on ne peut plus présentables à l'occasion des  
**FETES.**

CHEZ

**MORTON, PHILLIPS & CIE.**

: FABRICANTS : DE : LIVRES : BLANCS, :  
PAPETIERS ET IMPRIMEURS,

Nos. 1755 et 1757 Rue Notre-Dame  
MONTREAL.

FUMEZ LE CIGARE  
**LITTLE BUCK**



AGENCE ETABLIE EN 1862

# GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

## FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur au Board of the Montreal Fire Insurance Brokers  
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$ 15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,053,71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,509,75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

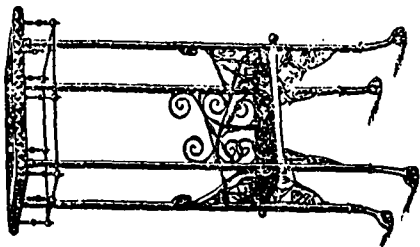
M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

# RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,



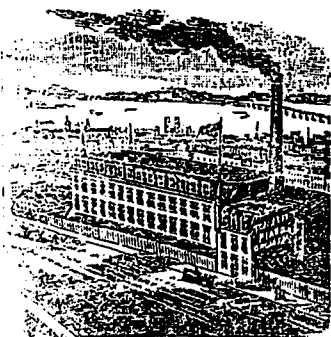
FABRICANTS DE

Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés.

# THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRÉS

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,  
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos canadiens fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

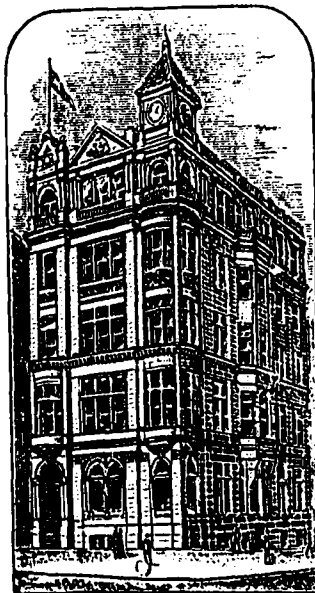
Pianos faits à ordre pour convenir à l'amélioration des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos nous.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

FUMEZ LE CIGARE

# BLACKSTONE



# LE SUN, Compagnie d'Assurance sur la Vie DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.	
Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893.....	\$21,901,046.64
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,586,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,864,935.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,307.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.04
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,700.88
Augmentation sur 1891.....	518,129.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police.....	2088,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions.....	307,423.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,520.38
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.